



### RIB / IBAN 2024-2025

ELEVE	
NOM	
PRENOM	

RESPONSABLE FINANCIER	
NOM	
PRENOM	

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB)
<p>A COLLER ICI</p>

### FICHE DU SERVICE DE GESTION : DEMI-PENSION / BOURSES / FONDS SOCIAL Année 2024 - 2025

**IMPORTANT** : le responsable financier sera l'unique personne qui paye les frais de scolarité et perçoit les aides (bourses, fonds social ...)

**A remettre obligatoirement avec le dossier d'inscription**

NOM	
PRENOM	
CLASSE	<input type="checkbox"/> 2 <sup>nd</sup> e <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> <input type="checkbox"/> Tle
<b>REGIME A LA RENTREE</b>	
<input type="checkbox"/> DEMI PENSIONNAIRE (joindre un chèque)	
<input type="checkbox"/> EXTERNE	
<b>RESPONSABLE FINANCIER PAYE LES FRAIS DE SCOLARITE ET PERCOIT LES AIDES</b>	
Nom / PRENOM	
ADRESSE	
TELEPHONE	
ADRESSE MAIL	
<b>PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT</b>	
<input type="checkbox"/> Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom du responsable financier <b>obligatoire même pour les élèves externes</b>	
<p><b>Pour les élèves souhaitant déjeuner</b> : pensez à demander votre tarif EQUITABLE (voir Rubrique « Aides » en page 3) en fournissant les documents ci-dessous :</p> <p style="text-align: center;"><i>Si aucune attestation n'est transmise avant la rentrée, le tarif le plus élevé sera appliqué soit 4.49€.</i></p>	
<input type="checkbox"/> Vous êtes allocataire CAF : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'attestation de paiement de la CAF</li> </ul> <p><b>OU</b></p>	
<input type="checkbox"/> Vous n'êtes pas allocataire CAF : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'attestation à éditer avec la calculatrice Région sur le <a href="http://www.iledefrance.fr/equitables">www.iledefrance.fr/equitables</a></li> <li>- l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022.</li> </ul>	
<input type="checkbox"/> Un chèque de 10€ minimum à l'ordre de « Agent comptable du Lycée PEV » Indiquer au dos <b>nom, prénom et classe de l'élève</b> (le chèque sera encaissé en septembre). <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Après la rentrée, il vous sera également possible de créditer le compte de demi-pension en espèces ou par paiement en ligne.</li> </ul>	



## BOURSES DES LYCEES

**IMPORTANT :** la procédure d'attribution des bourses est modifiée à la rentrée.

**Une procédure annuelle :** désormais, la demande est à renouveler tous les ans, soit en ligne, soit auprès du secrétariat de gestion.

**Une procédure simplifiée :** Si vous acceptez l'examen automatique de vos droits, il n'y a plus de documents à fournir, le service des bourses se mettra directement en lien avec le centre des impôts (DGFiP). Si vous refusez cet examen automatique, il sera encore possible d'établir un dossier papier du 1<sup>er</sup> septembre au 10 octobre 2024, à retirer au secrétariat de gestion.

**Merci de cocher la démarche souhaitée :**

Je choisis de me connecter directement sur le Téléservice « Educonnect » pour calculer mes droits au lien suivant : <https://educonnect.education.gouv.fr/> (avec mes identifiants Educonnet ou France Connect)

Je remplis le formulaire ci-dessous pour que le service de gestion valide l'examen de mes droits.

Je souhaite remplir un dossier papier à la rentrée.

### ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**.

Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les **informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e), si vous êtes dans cette situation**.

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

**De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.**

Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

**J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous**

**Vous-même :**

Nom de famille\* (1) : .....

Nom d'usage (2) : .....

Prénom 1\* (3) : ..... Prénom 2 : ..... Prénom 3 : .....

Date de naissance\* : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Pays de naissance\* : .....

Département de naissance\* (4) : \_\_\_ Commune de naissance\* (4) : .....

**Votre concubin(e) :**

*Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche*

Nom de famille\* (1) : ..... Civilité\* : Mme  M.

Nom d'usage (2) : .....

Prénom 1\* (3) : ..... Prénom 2 : ..... Prénom 3 : .....

Date de naissance\* : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Pays de naissance\* : .....

Département de naissance\* (4) : \_\_\_ Commune de naissance\* (4) : .....

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire (2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse  
 (3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil (4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Signature :

## FONDS SOCIAL

Le fonds social est une aide ponctuelle attribuée sur dossier par le lycée pour les dépenses de scolarité (Demi-pension, transport, voyage). Cette aide est attribuée lors d'une commission trimestrielle.

Je ne suis pas intéressé(e)

Je souhaite qu'un dossier soit remis à mon enfant à la rentrée



### Récapitulatif des aides financières possibles :

- **Equitable** : une aide de ma Région pour avoir un tarif réduit du repas à la demi-pension, calculée sur le quotient familial ou la caleulette de la Région

- **La bourse nationale** : une aide de l'Etat calculée sur vos impôts

- **Le fonds social** : une aide du lycée attribuée sur dossier lors d'une commission.

Pour plus d'information, nous contacter :

SERVICE DE GESTION	
Par téléphone :	01.34.35.14.14
Par mail :	Int.0951937p@ac-versailles.fr
Par ENT :	COURMONT Sabine (secrétaire générale / gestionnaire) HUYNH Thuc Linh (secrétaire)